

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 097-51

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	795 600	4 500	0	2 400	95 100	79 800	14 900	12 400	800	1 005 500
2023-2028	631 600	500	0	500	154 200	142 000	3 200	6 000	500	938 500
Δ	-21%	-89%	-	-79%	62%	78%	-79%	-52%	-38%	-7%

Enjeu relié aux résultats préliminaires

Un secteur de près de 32 350 hectares appelé « *Innu Assi* » où la communauté Essipit effectue des activités multiressources est présentement évité lors de la récolte. Les possibilités forestières de ce secteur représentent 47 100 m³ bruts/an.

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Nouvel inventaire écoforestier
- ▶ Intégration de la mortalité causée par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Réduction de la superficie destinée à l'aménagement
- ▶ Nouvelles cibles de structure d'âge



Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	7 830	200	840	0
2023-2028	6 430	0	850	0
Δ	-18%	-100%	1%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Absence d'éclaircie commerciale prévue dans la nouvelle stratégie

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	2 050	70	880	2 830
2023-2028	650	270	620	230
Δ	-68%	286%	-30%	-92%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ La nouvelle stratégie sylvicole est davantage axée sur la régénération naturelle.
- ▶ Diminution de la superficie des traitements d'éducation de peuplements naturels en raison de la présente épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 3 741 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **2 595 000 \$**, soit 69 %.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie 2023-2028	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 559 100	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	259 240	17%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	52 630	3%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	331 000	21%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	916 230	59%

Principal changement dans le territoire

La diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier est causée par la considération des peuplements forestiers peu productifs et par le retrait des lisières boisées riveraines.

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	Cible de maintien d'au moins 88 % du territoire en niveau d'altération moyen ou faible
Structure complexe	Réalisation de 850 ha/an de coupes progressives irrégulières dans les types de forêt dominés par les essences résineuses
Legs biologiques	Conservation de 1 % du volume sur pied dans les coupes totales
Aires protégées	Soustraction au territoire destiné à l'aménagement forestier et aux activités d'aménagement forestier de 115 410 hectares en aires protégées Soustraction aux activités d'aménagement forestier pour les 10 prochaines années de 13 180 hectares en territoires d'intérêt
Organisation spatiale	Déploiement de la récolte selon l'approche par compartiment d'organisation spatiale en sapinière sur 50 % et selon l'approche par compartiment d'organisation spatiale en pessière sur 50 % de la superficie destinée à l'aménagement
	Soustraction des activités de récolte de 86 650 hectares de massifs forestiers névralgiques pour les 20 prochaines années.
Caribou forestier	Soustraction des activités d'aménagement forestier de 78 300 hectares de massifs de protection pour les 60 prochaines années.
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion à la récolte des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (grive de Bicknell)

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Identification et exclusion de la récolte des peuplements peu productifs (30 à 50 m ³ /ha) présents dans l'unité d'aménagement
	Maintien de la productivité à long terme à l'aide d'un indice de productivité
	Aucun peuplement peu productif (30 à 50 m ³ /ha) ne peut être créé par l'aménagement forestier modélisé
Perturbations naturelles	Considération de l'effet actuel de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette par l'anticipation de mortalité sur 158 820 hectares sévèrement défoliés
	Les pertes anticipées considèrent la récupération de 11 200 hectares ayant un état de défoliation avancée prévu d'ici 2022 Suivi de la vulnérabilité de la forêt à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Superficies mal régénérées	Reboisement de 650 ha/an en plantation de base
Pertes de superficie	Prise en compte des pertes de superficie forestière productive associées aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 70 190 hectares ou 4,5 % du territoire
	Conservation de 2 520 hectares de milieux humides d'intérêt identifiés
	Maintien d'un minimum de 50 % de forêt de 7 mètres et plus dans les bassins versants des rivières identifiées
Sols	Exclusion de la récolte dans les pentes abruptes (plus de 40 %) et les sommets pour une superficie de 129 960 hectares.

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation spécifique n'est présente actuellement dans la stratégie d'aménagement



Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Limitation des coupes progressives irrégulières aux compartiments d'organisation spatiale ouverts à la récolte
Valeur des bois	Cible de taille moyenne minimale de 112 dm ³ /tige pour les bois résineux
	Limitation à 10 % du volume récolté dans les peuplements dont les bois sont de faible dimension (0 - 85 dm ³ /tige)

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintien d'au moins 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres et plus dans les territoires fauniques structurés
	Maintien de la qualité visuelle pour 14 970 hectares de paysages visuellement sensibles
Premières Nations	Entente de Principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada : des modalités particulières sont appliquées sur les sites convenus à l'Entente

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*¹ en élaboration ni des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*². Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 21 février 2022

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

² <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>